

DÉPARTEMENT DU CALVADOS  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
SEULLES TERRE ET MER

10 PLACE EDMOND PAILLAUD  
CREULLY  
14480 CREULLY SUR  
SEULLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Délibération 2019 – 072 : Renouvellement de la  
convention avec Bessin Urbanisme pour la mise à  
disposition de Guillaume TENDRON**

Séance du 15 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 15 novembre, à 18h, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes Seules Terre et Mer se sont réunis dans la salle de conférence de la communauté de communes Seules Terre et Mer 10 place Edmond Paillaud à Creully sur Seules, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis de MOURGUES, Président. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 8 novembre 2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 8 novembre 2019.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
49	39	45
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
<b>A L'UNANIMITE</b>
Pour: 45
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :  
*Amandine BASLEY, Yves BEAUDOIN, Catherine BLOUET, Marie-France BOUVET-PENARD, Jean-Pierre CHEVALIER, Didier COUILLARD, Yves de JOYBERT, Jean-Louis de MOURGUES, Marcel DUBOIS, Franck DUROCHER, Jean DUVAL, Véronique GAUMERD, René GERLET, Christian GUESDON, Martine HOUSSIN, Geoffroy JEGOU du LAZ, Yves JULIEN, Sylvie LE BUGLE, Gérard LECOQ, Jean-Daniel LECOURT, Jean-Luc LEON, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, Frédéric LEVALLOIS, André MARIE, Christian MARIE, Alain MIREY, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, René PETRICH, Nadège PONSARDIN, Chrystèle POUCHIN, Hervé RICHARD, Virginie SARTORIO, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Pascal THIBERGE.*

Ont donné pouvoir :

*Jean-Louis de MOURGUES a donné pouvoir à Marcel DUBOIS*

*Jean-Paul BERON a donné pouvoir à Virginie SARTORIO*

*Jean CHANAL a donné pouvoir à Philippe ONILLON*

*Alain COUZIN a donné pouvoir à Thierry OZENNE*

*Daniel DESCHAMPS a donné pouvoir à Nadège PONSARDIN*

*Alain DUVAL à Geneviève SIRISER*

Le Conseil communautaire a nommé Sylvie LE BUGLE secrétaire de séance.

*Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer du 4 juillet 2019 est adopté à la majorité absolue (2 contre).*

REÇU EN PREFECTURE

le 18/11/2019

Application agréée E-legalite.com

**2019-072 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC BESSIN URBANISME  
POUR LA MISE A DISPOSITION DE GUILLAUME TENDRON**

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux
- Vu la délibération n° 2017-127 du 10 novembre 2017 portant convention de mise à disposition de Monsieur Guillaume TENDRON à Bessin Urbanisme
- Vu l'avis favorable de la commission finances, affaires générales et action sociale
- Vu l'avis favorable du Bureau

Considérant que la convention initiale arrive à son terme,  
Considérant la volonté de Bessin Urbanisme de prolonger cette mise à disposition pour une durée d'un an.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITE :**

- **RENOUEVELLE** la mise à disposition de Monsieur Guillaume TENDRON pour une durée d'un an
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

Par délégation  
Le Vice-Président  
Marcel DUBOIS

Le PRESIDENT  
Jean – Louis de MOURGUES



*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 18/11/2019

Application agréée E-legalite.com